

INSCRIPTION EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

GUIDE PRATIQUE

2016 - 2017



NUMÉRO VERT : **0800/188.55**
(appel gratuit)

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT EN PREMIERE ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ?

L'inscription dans un établissement d'enseignement secondaire est soumise à des règles strictes obligatoires (le Décret « Inscription ») en vue d'assurer la transparence et l'objectivité des procédures. Vous devez remplir un formulaire d'inscription unique et préciser les noms des établissements de l'enseignement secondaire dans lesquels vous voulez prioritairement inscrire votre enfant. Si l'école que vous avez choisie en première préférence n'est pas complète, votre enfant y sera inscrit. Si cet établissement reçoit plus d'inscriptions qu'il n'a de places disponibles, un classement des élèves sera effectué sur la base des priorités et de 7 critères objectifs pour départager les enfants à y inscrire.

L'inscription se fait selon les 4 étapes décrites dans ce folder.

1 ÉTAPE 1 : Recevoir le formulaire d'inscription

Au plus tard le **22 janvier 2016**, vous recevrez un FORMULAIRE D'INSCRIPTION qui vous sera distribué par l'école primaire dans laquelle se trouve votre enfant.

Attention, ce FORMULAIRE n'existe qu'en un seul exemplaire, c'est la raison pour laquelle on parle de Formulaire Unique d'Inscription (FUI). Ne le perdez pas !

Si vous n'avez pas reçu le formulaire en date du 22 janvier 2016 (ou si vous l'avez perdu), vous pouvez le demander :

- directement auprès de l'Administration
 - via le **numéro vert gratuit 0800/188.55**
 - soit par une **demande email**, via l'adresse inscription@cfwb.be ;
- soit auprès de l'école secondaire dans laquelle vous voulez inscrire votre enfant en première préférence, qui vous le donnera durant la période d'inscription, c'est-à-dire entre le 15 février et le 4 mars 2016 inclus.

2 ÉTAPE 2 : Remplir le formulaire

Vous devez lire et **REEMPLIR** le FORMULAIRE D'INSCRIPTION.

C'est sur ce formulaire que vous indiquerez la liste des écoles dans lesquelles vous souhaitez inscrire votre enfant, selon votre ordre de préférence.

3

ÉTAPE 3 : Déposer le formulaire complété par les parents dans l'école secondaire de leur premier choix

• Quand et où déposer le formulaire ?

Entre le 15 février 2016 et le 4 mars 2016 inclus, vous devrez personnellement déposer ce FORMULAIRE dans la PREMIÈRE école SECONDAIRE que vous aurez choisie. Durant cette période, si vous ne pouvez vous y rendre en personne, vous pouvez mandater, par écrit, une personne majeure pour le déposer.

Après cette période, l'inscription, si elle n'a pas été faite durant la première période, ne sera plus possible qu'à partir du **25 avril 2016**. Dans ce cas, le formulaire d'inscription ne permettra plus de choisir des écoles selon un ordre de préférence. L'inscription de votre enfant passera dans ce cas après celle des élèves classés à l'issue de la première période d'inscription et sera enregistrée dans l'ordre chronologique des inscriptions. **Dans ce cas, les possibilités d'obtenir une place dans l'école de votre choix pourront être réduites.**

• Comment se passe le dépôt du formulaire unique dans l'établissement secondaire de votre premier choix ?

- Vous vous rendez à l'école secondaire de votre premier choix pour y inscrire votre enfant.

- L'école secondaire va encoder vos données dans un programme informatique utilisé par toutes les écoles :

- vous avez la possibilité de vérifier sur l'écran d'encodage si les informations transmises sont correctement enregistrées et notamment celles relatives au(x) domicile(s) ;
- vous recevrez un **ACCUSÉ DE RÉCEPTION** de votre Formulaire Unique d'Inscription reprenant l'ensemble des informations telles qu'encodées. Il est donc nécessaire de le relire attentivement avant de le signer pour **ACCORD**.



4

ÉTAPE 4 : Recevoir l'information sur l'inscription de votre enfant dans une école secondaire

- Sur la base de l'ensemble des données encodées et transmises à l'Administration, un classement est établi qui permet aux écoles secondaires de connaître les élèves à inscrire immédiatement.
- Si la première école que vous avez choisie a de la place pour tous les élèves qui y ont déposé leur FORMULAIRE D'INSCRIPTION, votre enfant y sera inscrit dès la fin de la période d'inscription. C'est l'école secondaire qui vous préviendra par écrit de la situation de votre enfant à la mi-mars.
- Si cette école a reçu plus de formulaires que de places disponibles, un classement des élèves sera établi, en tenant compte de vos priorités et des sept critères objectifs déterminés par le Décret Inscription.

Si vous vous retrouvez dans ce cas, au plus tard à la fin du mois d'avril, vous pourrez :

- **1^{ère} situation** : obtenir une place dans la première école choisie.
- **2^{ème} situation** : obtenir une place dans l'une des autres écoles que vous avez indiquées sur le formulaire d'inscription et être en liste d'attente dans les écoles mieux classées parmi vos choix.
- **3^{ème} situation** : être en liste d'attente dans toutes les écoles choisies.

Dans la deuxième situation, dès qu'une place se libère pour votre enfant dans une école mieux classée parmi vos choix, il obtient cette place et vous en êtes informés.

Dans la troisième situation, dès qu'une place se libère pour votre enfant dans l'une des écoles de votre classement, il obtient cette place et vous en êtes informés.

PLUS D'INFORMATIONS ?

Numéro vert : 0800/188.55
(appel gratuit)

SITE INTERNET
www.inscription.cfwb.be

COURRIEL
inscription@cfwb.be

ADRESSE
Service des inscriptions
Bureau 3F326
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles